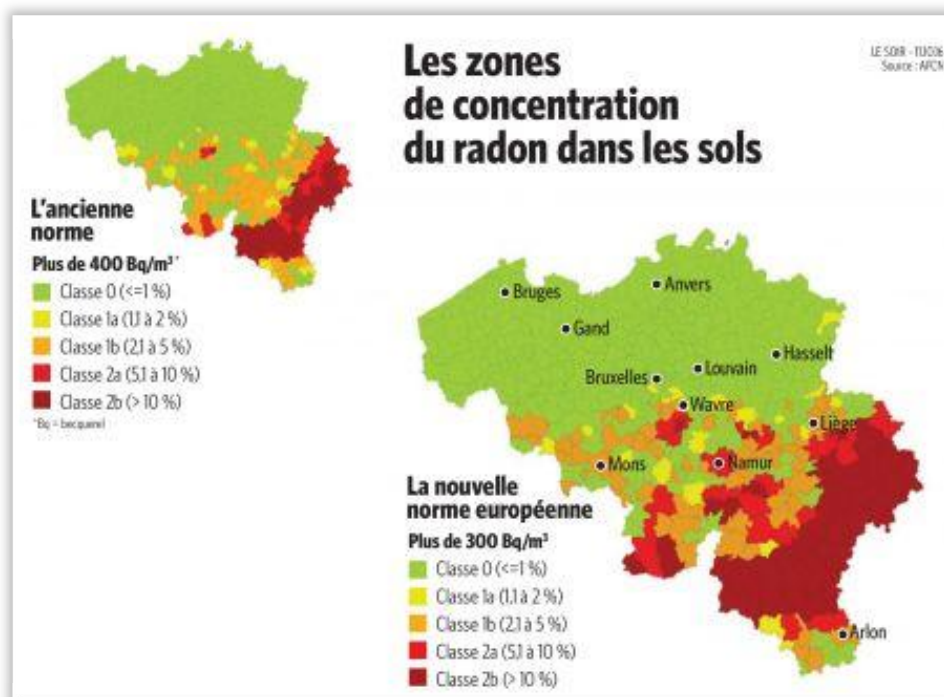


Le radon, l'autre tueur silencieux

SANTÉ

La chasse à la radioactivité dans les maisons

SANDRA DURIEUX



Invisible et inodore, ce gaz radioactif naturel se concentre parfois dans les habitations à des taux mortels. L'AFCN lance une vaste campagne de détection.

Et si votre maison était radioactive ? La question semble saugrenue et pourtant, elle est loin d'être bête. En Belgique, on estime à 36.000 le nombre d'habitations qui dépassent les taux acceptables de radon. Ce gaz naturellement radioactif, présent en sous-sol, se propage parfois dans les maisons qui, mal aérées,

concentrent le radon à un taux mortel. Insignifiant, incolore et inodore, le gaz inhalé atteint les poumons et peut contribuer à l'apparition des cancers. « Une vaste étude épidémiologique a été menée à l'échelle européenne en 2005, explique Boris Dehandschutter, inspecteur au sein de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN). Elle a démontré un lien entre l'exposition au radon et le cancer du poumon. En Belgique, ce gaz est responsable de 7 % des cas de cancers pulmonaires soit la deuxième cause des cancers des poumons après le tabac. » Dans notre pays, le radon tue environ 480 personnes par an.

La situation sanitaire est donc critique au point que l'Europe s'est emparée du problème. Dès 2018, les taux « acceptables » de radon dans une habitation – soit ceux au-delà desquels une intervention d'assainissement est nécessaire – passeront de 400 à 300 becquerels par m³. Cette directive européenne, basée sur les recommandations de l'OMS, impose donc de nouvelles normes pour les nouvelles constructions et préconise la mise en place d'une politique de réduction des risques d'exposition à travers des campagnes de prévention et de remédiation. C'est l'AFCN qui est chargée de mener cette campagne qui a pour objectif d'inviter un maximum de personnes à tester la présence ou non de radon dans leur habitation. « Cet abaissement des normes a redessiné la carte des zones à risque dans le pays, explique Boris Dehandschutter. De 45 communes particulièrement à risques, nous passons à 81 communes soit une population de 730.000 personnes. Le radon est plus présent dans les zones géologiques de roches schisteuses comme dans les Ardennes, mais cela ne doit pas faire penser aux habitants des autres régions qu'ils sont à l'abri. Il y a des particularités géologiques locales qui peuvent influencer tout comme des réalisations humaines tels que des puits artésiens ou des puits canadiens qui peuvent créer des zones d'infiltration du radon. »

Pour tester la radioactivité de son habitation, une seule solution : le détecteur. « C'est un petit tube qui doit être placé durant deux mois dans la pièce de vie de l'habitation, explique Marc Roger, responsable du laboratoire d'hygiène et de salubrité des bâtiments de la Province de Hainaut, le seul agréé en Belgique pour la détection du radon. Il mesure le taux de radioactivité et si celui-ci dépasse les seuils tolérés, nous proposons des actions correctives. Dans la majeure partie des cas, cela se limite à colmater quelques fissures ou trous à l'aide d'un tube de silicone. »

Le détecteur coûte 20 euros et peut-être obtenu sur simple demande auprès du laboratoire agréé. « En cas de taux trop élevé, le laboratoire du Hainaut Vigilance Santé réalise une expertise gratuite et donne des recommandations simples et peu onéreuses. Ensuite, le test du détecteur est refait gratuitement pour vérifier que les travaux sont efficaces. »

Le Hainaut est une des provinces à avoir mené des campagnes de détection à grande échelle. Depuis sa mise en service en 2011, le laboratoire a effectué 10.000 analyses radon soit à peine 1 % d'habitations testées en Belgique. Le travail ne fait que commencer.

Le détecteur peut être obtenu sur le site : www.actionradon.be. Pour les lieux de travail : www.radonetwork.be 065/ 403.610.